



Retour sur l'assemblée générale DU CONSEIL DE QUARTIER LOUIS PASTEUR MONERY

Lettre d'infos

Jeudi 21 octobre 2021



Édito



Valérie Talbi
Adjointe au Maire,
déléguée aux
conseils de quartier

La crise sanitaire que nous traversons a conduit dans le désarroi les plus vulnérables d'entre nous. C'est pourquoi la Ville, au-delà de toutes les mesures concrètes d'accompagnement, a souhaité poursuivre autant que possible les échanges avec les citoyens et créer toutes les occasions de recueillir leur parole tout au long de cette période. L'enquête « Vénissiens, la parole est à vous ! » administrée entre le 15 février et le 28 mars a permis aux habitants à la fois de manifester leur attachement aux conseils de quartier, de faire connaître leur envie de s'engager dans des dispositifs de participation et de nous inviter à communiquer encore plus sur les dispositifs de signalements comme le CLIC (Ville), et Toodego (Métropole). La période que nous traversons montre également la complémentarité forte entre les rencontres « en présentiel » et l'outil numérique, ce qui a largement facilité l'organisation des élections des délégués de quartier dans un contexte contraint, en permettant pour la première fois aux candidats de se présenter en ligne et aux habitants de voter pour les représentants de leur choix. 159 habitants ont ainsi franchi le pas soit 30 de plus qu'en 2017. Au terme du scrutin, 139 ont été élus par les Vénissiens. La diversité, la qualité des profils des candidats et leur motivation sont des ingrédients précieux pour poursuivre la dynamique de participation citoyenne. Dans ce contexte, les assemblées générales des conseils de quartier étaient fortement attendues. Elles ont permis de mettre en lumière les nouveaux délégués de quartier, les projets en cours et de donner, nous l'espérons, envie à tous les Vénissiens de s'intéresser à la vie locale et aux grands projets comme le futur tram T10 et la Zone à Faible Émission. Alors, une nouvelle fois, « Vénissiens, la parole est à vous ! »



Le mot de la présidente

Sophia Brikh
Présidente du conseil de quartier

Permanences les 3^e mercredis de chaque mois à 18h
Salle d'activités du groupe scolaire Pasteur
6 route de Corbas

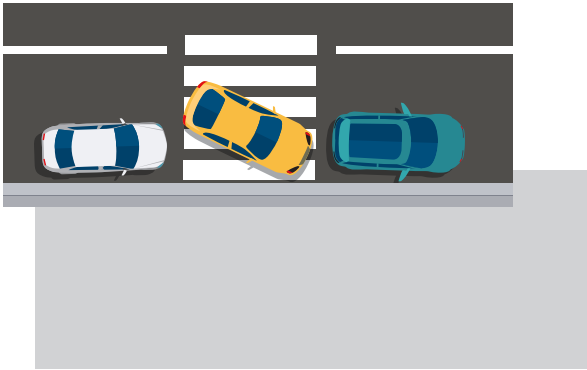
Une feuille de route partagée avec les délégués

Le conseil de quartier souhaite se mobiliser sur la question cruciale des transports en commun. Certains habitants nous font part de leur sentiment de vivre dans un secteur excentré et peu doté en transports en commun. La mise en service dans quelques années du tramway T10 reliant Saint-Fons à Gerland devrait conduire à un redéploiement de certaines lignes de bus et nous devons donc mettre ce sujet au cœur de nos discussions. Les fréquences et les itinéraires des lignes 54 et 35 en sont un préalable. C'est pourquoi un représentant de Kéolis était présent lors de notre assemblée générale et viendra également échanger avec les habitants

à l'occasion d'une prochaine permanence. Nous nous mobiliserons également pour améliorer encore la sécurisation du groupe scolaire Pasteur en encourageant des initiatives vertueuses telles que les pédibus et en travaillant globalement sur la problématique des incivilités qui créent du danger pour tous les usagers au premier rang desquels les enfants. Le conseil de quartier souhaite aussi travailler sur la valorisation des espaces verts nombreux sur le quartier en les recensant et en réfléchissant à des appropriations futures comme la création de nouveaux jardins partagés par exemple.

THÈMES MAJEURS ÉVOQUÉS

Circulation incessante : un fléau pour le quartier



L'assemblée générale a débuté par des échanges autour de problèmes de circulation, et notamment des camions. En 2016, les entreprises ont été interpellées par la Ville. Un courrier va à nouveau être envoyé pour sensibiliser les entreprises à respecter la réglementation qui interdit la circulation des plus de 3,5 tonnes, notamment chemin de la Côte. De façon plus générale, la circulation est très dense et parfois dangereuse du fait de conduites dépassant les limites de vitesse, sur la route de Corbas en particulier. 24 caméras supplémentaires, dont certaines seront déployées dans le quartier, vont permettre de vidéoüberaliser, entre autres, les infractions au Code de la route. De plus, les effectifs des agents de surveillance de la voie publique vont passer de 4 à 12 ASVP afin de sécuriser les habitants et verbaliser les comportements inciviques. 250 000 € sont prévus pour déployer des ralentisseurs et des chicanes afin d'apaiser certains secteurs. La Métropole effectuera des comptages dans les rues jusqu'au mois de juin et établira par la suite un plan d'actions sur toute la ville.

Propreté



Les habitants ont évoqué des problèmes de propreté, notamment l'absence de passage de camion poubelles rue Jean Duclos ou des décharges sauvages au 42 rue JS Bach ou encore la résidence Adagio de la Sacoviv. En plus d'interpeller la Métropole sur Toodego pour la récupération des poubelles il faut que le camion puisse circuler : les voitures qui ne sont pas rentrées dans les terrains privés empêchent parfois le passage du camion. Il ne faut pas hésiter également à signaler des dysfonctionnements sur la voie publique sur la plateforme CLIC. Beaucoup de problématiques du quotidien peuvent ainsi se régler rapidement.

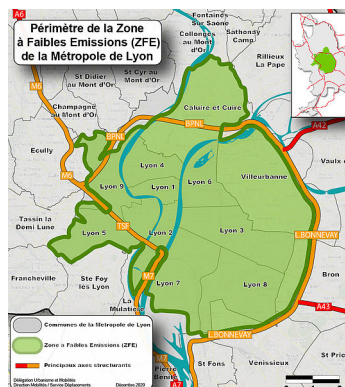
Commerces

Les habitants souhaiteraient voir l'installation de commerces de proximité. Cela dépend de la capacité d'implantation des commerçants. Il faut le déploiement de pôles commerciaux, à l'instar de Vénissy aux Minguettes pour que le commerce puisse attirer des clients et vivre. Un travail important est effectué entre la Ville et la Métropole pour déployer une stratégie d'implantation pour le mandat.

Zone à Faible Émission (ZFE)

La ZFE est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler ou de stationner. C'est **une obligation pour les agglomérations les plus polluantes** dont Lyon fait partie. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants. La zone s'étend sur la quasi-totalité des arrondissements de Lyon, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard Laurent Bonnevey et la commune de Caluire-et-Cuire. À partir de l'été 2022, les véhicules diesel qui ont plus de 20 ans et les véhicules essence qui ont plus de 23 ans seront interdits à la circulation dans cette zone. Entre 2023 et 2026, les véhicules classés Crit'Air 4, 3 et enfin 2 seront progressivement interdits à la circulation.

Une phase de concertation a lieu jusqu'au 5 février 2022



afin que les habitants s'expriment sur l'offre de solutions alternatives, le financement des véhicules propres et les cas de dérogations. Pour les Vénissiens, 29 000 des 38 000 véhicules immatriculés à Vénissieux sont concernés. Pour donner votre avis, rendez-vous sur : jeparticipe.grandlyon.com

TOP

Service Prévention - médiation de la Ville
7j/7 et 24h/24h
04 72 51 52 53
En cas d'infractions ou de délits,
appelez le 17.

VOIRIE, DÉCHETS, EAU, PROPRETÉ TOODEGO

contactez la Métropole
sur www.toodego.com

SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT SUR L'ESPACE PUBLIC CLIC

services.demarches.venissieux.fr/clic

CONTACT

04 72 21 43 23 ou 04 72 21 43 11 / conseilsdequartier@ville-venissieux.fr